

ProSYNC V. 2.3.21

Notes de version

GS1 Canada améliore continuellement les attributs des produits selon les exigences d'affaires de la communauté et les rétroactions de nos utilisateurs.

Aperçu

Ce document décrit plusieurs types d'attributs (nouveaux ou mis à jour) :

- [Codes de classification mondiale des produits](#)
- [Étiquetage de symbole nutritionnel sur le devant de l'emballage](#)
- [Système de consigne](#)
- [Développement durable/Gérance](#)
- [Alignement des données aux normes mondiales](#)

Codes de classification mondiale des produits

Pour assurer une harmonisation avec les normes mondiales et avec la publication des codes GPC en juin 2023, nous avons retirés ou mis à jour les codes de la Classification mondiale des produits (GPC) affichés dans le lien ci-dessous. Les codes GPC qui ont été retirés incluent des lubrifiants, des fluides/combustibles/gaz, des articles de plomberie/chauffage/ventilation/air conditionné et des fournitures pour le gazon/jardin.

Ces changements ne sont pas rétrocompatibles.

Incidence	Description
Les fournisseurs de données qui chargent les données par : ProSYNC (y compris l'EDI, le GDSN, le téléchargement de données) Certification des produits Gérer mes GTIN	MESURE À PRENDRE : Pour les produits dont les codes GPC ont été retirés, attribuer de nouveaux codes GPC applicables.

Pour plus d'informations sur les changements aux codes GPC, consultez le *Guide des attributs du Registre ECCnet*, sur la [page des documents techniques du registre ECCnet](#).

[Haut de la page](#)

Étiquetage de symbole nutritionnel sur le devant de l’emballage

Cette stratégie relative à l’étiquetage donne rapidement et facilement des informations aux consommateurs sur le contenu nutritionnel et la valeur nutritive de produits alimentaires qui ont des taux élevés d’ingrédients d’intérêt général (gras saturés, sucres et sodium).

Pour plus d’informations sur la réglementation, consultez [ce lien](#).

Les fabricants doivent se conformer à cette réglementation au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Il n’y a qu’un seul attribut pour ce cas : Symbole nutritionnel sur le devant des emballages



Exemple du format de symbole bilingue (français en premier).

Incidence	Description
Les fournisseurs de données qui chargent les données par : ProSYNC (y compris l’EDI, le GDSN, le téléchargement de données) Certification des produits	MESURE À PRENDRE : Pour partager des données de produits avec vos partenaires commerciaux, vous devez assurer que vos processus et systèmes internes contiennent des données ayant cette valeur d’attribut pour les produits alimentaires applicables.

[Haut de la page](#)

Système de consigne

Cette année, de nouvelles règles au Québec encadrent la consigne de certaines boissons. Ces règles portent sur les bouteilles et les canettes allant de 100 ml à 2 litres de boissons prêtes à boire. Ces attributs existants peuvent être utilisés dans toutes les provinces, là où la loi le permet.

Attribut	Description
Consigne applicable par province	Indique si l’emballage de produit est admissible à la consigne.
Code de type de processus de recyclage de l’emballage	Décrit le processus que pourrait suivre l’emballage dans des programmes de recyclage et de développement durable : Réutilisable (contenant réutilisable) Recyclable (contenant à usage unique)

Pour plus d’informations sur la modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective, [cliquez ici](#).

Incidence	Description
Les fournisseurs de données qui chargent les données par : ProSYNC (y compris le GDSN et le téléchargement de données)	MESURE À PRENDRE : Pour partager des données de produits avec vos partenaires commerciaux, vous devez assurer que vos processus et systèmes internes contiennent des données ayant ces valeurs d’attribut pour les contenants applicables.

Pour plus d’informations sur ces attributs, consultez le *Guide des attributs du Registre ECCnet*, sur la [page des documents techniques du registre ECCnet](#).

[Haut de la page](#)

Développement durable/Gérance

Les emballages durables permettent de réduire leur impact environnemental en réduisant la pollution tout au long de leur cycle de vie, de la fabrication et de la production à l’expédition, jusqu’à ce qu’ils soient jetés ou recyclés. Cela comprend d’utiliser moins de matières, de choisir des matières recyclables ou biodégradables et d’utiliser des sources de matières écologiques.

La responsabilité élargie du producteur (EP) est une initiative qui encourage les entreprises à être responsables de leurs produits, et ce, même après leur vente. Cela signifie qu’ils doivent aider à recycler ou à jeter leurs produits adéquatement afin de réduire leur empreinte environnementale.

Pour plus d’informations sur la responsabilité élargie du producteur, [cliquez ici](#).

Le registre ECCnet a été amélioré afin d’appuyer les exigences réglementaires actuelles relatives à la responsabilité élargie du producteur, y compris les rapports provinciaux relatifs à la gérance.

Si vous avez déjà fourni des valeurs pour des attributs de développement durable existants, ces attributs seront visibles pour tous les types de produits. Vous devrez vérifier l'exactitude de ces valeurs.

Les attributs de gérance facultatifs à jour comprennent :

- Nom de composante
- Matériel et catégorie d'emballage
- Nom de la couleur d'emballage
- Poids du matériel d'emballage

Incidence	Description
Les fournisseurs de données qui chargent les données par : ProSYNC (y compris le téléchargement de données)	MESURE À PRENDRE : Pour partager des données de produits avec vos partenaires commerciaux, vous devez assurer que vos processus et systèmes internes contiennent des données ayant ces valeurs d'attributs facultatives.

Pour plus d'informations sur ces attributs, consultez le *Guide des attributs du Registre ECCnet*, sur la [page des documents techniques du registre ECCnet](#)

[Haut de la page](#)

Alignement des données aux normes mondiales

Les normes mondiales sont améliorées continuellement afin d'appuyer les exigences de l'industrie et assurer la synchronisation avec les partenaires commerciaux à l'échelle mondiale. Ces attributs ont été harmonisés à la version 3.1.25 du GDSN de novembre 2023.

Les nouveaux attributs facultatifs comprennent :

- Déclaration d'ingrédient non alimentaire
- Indicateur de batteries intégrées
- Âge du consommateur cible
- Type de GTIN référencé
- GTIN référencé

Incidence	Description
Les fournisseurs de données qui chargent les données par : ProSYNC (y compris le GDSN et le téléchargement de données)	MESURE À PRENDRE : Pour partager des données de produits avec vos partenaires commerciaux, vous devez assurer que vos processus et systèmes internes contiennent des données ayant ces valeurs d'attributs facultatives.

Pour plus d'informations sur ces alignements des attributs aux normes mondiales, consultez le *Guide des attributs du Registre ECCnet*, sur la [page des documents techniques du registre ECCnet](#)

[Haut de la page](#)